

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 - 1er ajustement.

(en milliers EUR)

Estimations initiales

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2016		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		TITRE I - RECETTES COURANTES						
		Secteur I - Recettes fiscales						
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement						
CD	36 01 20	Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.03, programme 13, division organique 15 et au Fonds de solidarité internationale pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	62.355		-1.300		61.055	
CD	36 01 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 25 juillet 1991 sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	27.000		0		27.000	
CD	36 02 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	270		0		270	
CD	36 03 70	Taxes sur les organismes exécutant des obligations de reprise (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	3.000		0		3.000	
CD	38 01 50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	500		0		500	
		<i>Total Division organique 15</i> <i>Dont recettes affectées</i>	93.125				91.825	
			93.125		-1.300		91.825	
CD	36 01 90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages : article de base 01.01., division 16, programme 03)	100		0		100	
FU	36 02 90	Taxe sur les mâts éoliens	0		0		0	
		<i>Total Division organique 16</i> <i>Dont recettes affectées</i>	100				100	
			100		0		100	

		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé				
FU	36 01 90	Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	21.945	0		21.945
		<i>Total Division organique 16</i>	21.945	0		21.945
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0		0
		Recettes fiscales générales - Division organique 19				
		Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication				
LA	36 01 40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	883.789	46.080		929.869
LA	36 02 40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	118.207	-235		117.972
LA	36 03 40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	20.077	522		20.599
LA	36 01 60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	437.660	6.118		443.778
LA	36 02 60	Taxe de mise en circulation	123.198	-14.254		108.944
LA	36 03 70	Taxe sur la différence d'émission de CO2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique (Malus)	0	0		0
LA	36 01 80	Taxes sur les logements abandonnés	0	0		0
LA	36 02 90	Taxe sur les jeux et paris	23.500	600		24.100
LA	36 03 90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	19.590	-800		18.790
LA	36 04 90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	2	1		3
LA	36 05 90	Redevance radio et télévision	116.156	-5.333		110.823
LA	36 06 90	Eurovignette	0	0		0
LA	36 07 90	Taxes sur les automates	19.300	0		19.300
LA	37 01 0	Précompte immobilier	34.140	-76		34.064
LA	37 02 0	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001)	12.881	-731		12.150
LA	56 01 50	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	126.270	-18.284		107.986
		<i>Total Division organique 19</i>	1.934.770		13.608	1.948.378
		<i>Dont recettes affectées</i>	0		0	0
		Total Secteur I	2.049.940		12.308	2.062.248
		Dont recettes affectées	93.225		-1.300	91.925

		Secteur II - Recettes générales non fiscales					
		Recettes générales - Division organique 09					
LA	11 1 11	Recettes relatives au personnel FWB d'eWbs	180	382	562		
		<i>Total Division organique 09</i>	180	382	562		
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0		
		Recettes générales - Division organique 10					
PM	16 01 12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0	0	0		
PM	16 02 12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0	0	0		
PM	38 01 50	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 03, division organique 10)	4.503	0	4.503		
PM	49 01 24	Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire"	0	0	0		
		<i>Total Division organique 10</i>	4.503	0	4.503		
		<i>Dont recettes affectées</i>	4.503	0	4.503		
		Recettes générales - Division organique 11					
		Personnel et affaires générales					
LA	11 01 11	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	2.000	0	2.000		
LA	11 03 11	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	11.000	0	11.000		
LA	11 01 40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	30	0	30		
		<i>Total Division organique 11</i>	13.030	0	13.030		
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0		

		Recettes générales - Division organique 12				Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication			
LA	06 01 00	Produits divers	8.000	6.800	14.800				
LA	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées	4.500	-1.000	3.500				
LA	08 01 10	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0	0	0				
LA	11 01 11	Recettes relatives au personnel FWB de la nouvelle CIF	0	250	250				
LA	12 01 11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	4.000	-1.500	2.500				
LA	16 03 12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés	20	0	20				
LA	16 04 12	Produit de la vente de biens non durables et de services	300	0	300				
LA	16 05 12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0	0	0				
LA	16 06 12	Produits de la location de biens non spécifiques	500	0	500				
LA	26 01 10	Intérêts de placements	0	0	0				
LA	26 02 10	Produit des opérations d'émissions d'emprunts	0	0	0				
LA	38 01 00	Récupération des créances contentieuses	500	0	500				
LA	38 01 10	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	10	0	10				
LA	38 02 10	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	80	0	80				
LA	46 01 40	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	0	0				
LA	49 02 24	Moyens transférés par la Communauté française	347.340	2.064	349.404				
LA	49 03 24	Moyens complémentaires transférés par la Communauté française	0	0	0				
LA	49 04 24	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	1.141	905	2.046				
LA	49 05 24	Dotation exceptionnelle de la Communauté française	0	0	0				
LA	49 05 41	Moyens liés aux compétences transférées	2.609.503	39.715	2.649.218				
LA	49 06 24	Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte Emilie)	3.374.894	18.546	3.393.440				
LA	49 01 41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments	0	0	0				
LA	49 02 41	Dotation Fédéral groupe jeux et paris	3.604	18	3.622				
LA	49 04 41	Dotation Fédéral TC/TMC	6.142	32	6.174				
LA	49 01 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques	0	0	0				
LA	49 02 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - Calcul définitif exercice antérieur	0	0	0				
LA	49 03 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées	2.492.610	72.822	2.565.432				
LA	49 01 43	Dégrèvement fiscaux	0	0	0				
LA	49 02 43	Recettes des amendes routières	43.902	-4.190	39.712				
Total Division organique 12			8.897.046	134.462	9.031.508				
			0	0	0				
			<i>Dont recettes affectées</i>						

CD	38 01 50	BEA - Recettes du compte redevances (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	7	0	7	0		15	0	15	0				
												15	0	15	0
CD	38 02 50	Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	8	0	8	0		15	0	15	0				
												15	0	15	0
<p align="center">Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement</p>															
								<i>Total Division organique 15</i>							
								<i>Dont recettes affectées</i>							
<p align="center">Recettes générales - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé</p>															
								<i>Total Division organique 17</i>							
								<i>Dont recettes affectées</i>							
								Total Secteur II							
								Dont recettes affectées	8.914.774	134.844	9.049.618				
									4.518	0	4.518				

		Secteur III - Recettes spécifiques						
		Recettes générales - Division organique 10						
CD	16 01 11	Produit de la vente de données en matière de Géomatique	56	0	0	0	56	
		<i>Total Division organique 10</i>	56	0	0	0	56	56
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	0	0	0
		Recettes spécifiques - Division organique 12						
		Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication						
LA	21 01 10	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0	0	0	0	0	0
LA	26 01 10	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	347	0	0	0	347	347
		<i>Total Division organique 12</i>	347	0	0	0	347	347
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	0	0	0

		Recettes spécifiques - Division organique 13				Recettes spécifiques - Division organique 14			
		Routes et bâtiments				Mobilité et voies hydrauliques			
PR	16 01 11	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.04, programme 02, division organique 13)	2.175	0	2.175	0	0	2.175	0
PR	16 01 12	Produit de la location de biens	220	0	220	0	0	220	0
M/A	28 01 10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	60	0	60	0	0	60	0
PR	28 02 10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0	0	0	0	0	0	0
FU	36 01 90	Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.01, programme 11, division organique 13)	800	0	800	0	0	800	0
PR	36 02 90	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 02, division organique 13)	27.219	0	27.219	0	0	27.219	0
PR	38 01 50	Prescriptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au Fonds des infractions routières régionales : article de base 01.02, programme 02, division organique 13)	300	0	300	0	0	300	0
PR	39 01 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0	0	0	0	0	0	0
			30.774	0	30.774	0	0	30.774	0
			30.494	0	30.494	0	0	30.494	0
			<i>Total Division organique 13</i>						
			<i>Dont recettes affectées</i>						
RC	06 01 00	Recettes provenant de l'activité des aéroports	0	0	0	0	0	0	0
PR	16 02 11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100	0	100	0	0	100	0
CD	16 02 12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	0	0	0	0	0	0	0
CD	16 03 12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves	0	0	0	0	0	0	0
RC	16 04 12	Produit de la location de biens	122	0	122	0	0	122	0
PR	28 03 10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.02, programme 11, division organique 14)	2.000	0	2.000	0	0	2.000	0
CD	38 01 30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	5	0	5	0	0	5	0
PR	39 02 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0	0	0	0	0	0	0
PR	39 03 10	Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : article de base 01.06, programme 02, division organique 14)	400	4.400	4.800	4.400	4.400	4.800	4.800
			2.627	4.400	7.027	4.400	4.400	7.027	4.400
			2.400	4.400	6.800	4.400	4.400	6.800	4.400
			<i>Total Division organique 14</i>						
			<i>Dont recettes affectées</i>						

		Recettes spécifiques – Division organique 15		Agriculture, ressources naturelles et environnement					
FU	36	06	90	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon Kyoto : article de base 01.02, programme 13, division organique 15)	40.000	0	40.000		
RC	16	03	11	Recettes provenant du comptoir forestier	170	0	170		
RC	16	05	11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : article de base 01.02, programme 11, division organique 15)	130	120	250		
RC	16	06	11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.03, programme 11, division organique 15)	50	2	52		
RC	16	07	11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	14.175	0	14.175		
RC	16	08	11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	730	0	730		
RC	16	05	12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	35	0	35		
CD	16	06	12	Contribution dans le cadre des prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	170	0	170		
RC	26	02	10	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remboursement ou d'aménagement foncier bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	6	0	6		
RC	28	01	30	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole: article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	207	100	307		
RC	28	02	30	Produit de la location du droit de chasse	1.600	0	1.600		
RC	31	01	32	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0	0	0		
RC	31	02	32	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire S.I.G.E.C. : article de base 01.04, programme 04, division organique 15)	130	0	130		
RC	31	03	32	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	77	0	77		
RC	36	03	90	Redevances et rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : article de base 01.01, programme 03, Division organique 15)	625	64	689		
RC	37	01	70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	3.920	0	3.920		
CD	37	02	70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destinées au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	200	0	200		
CD	37	03	70	Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	0	0	0		

CD	37	04	70	(Nouveau) Droits de dossier liés à l'introduction d'une étude ou d'un projet d'assainissement des sols / programme GESOL (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	0	0	0	0	0	0
CD	38	01	10	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité international pour l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	1	0	0	0	1	0
CD	38	01	50	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	1.967	0	0	0	1.967	0
CD	38	02	50	Divers dons et legs au Fonds pour le Bien être animal (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	0	0	0	0	0	0
CD	49	01	10	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	2.270	0	0	0	2.270	0
<i>Total Division organique 15</i>					66.463	286	286	66.749		
<i>Dont recettes affectées</i>					45.750	286	286	46.036		

		Recettes spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie											
FU	26	03	10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FU	26	04	10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	278	0	0	278	0	0	0	0	0
CD	28	04	10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FU	28	01	20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FU	34	01	41	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	150	0	0	150	0	0	0	0	0
FU	36	04	90	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190.§3 du même Code (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement) : article de base 01.01, programme 12, division organique 16	75	0	0	75	0	0	0	0	0
FU	36	05	90	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	210	0	0	210	0	0	0	0	0
FU	38	02	10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 31, division organique 16)	15.000	0	0	15.000	0	0	0	0	0
					15.713	0	0	15.713	0	0	0	15.713	
					15.075	0	0	15.075	0	0	0	15.075	
					Total Division organique 16								0
					Dont recettes affectées								0
		Recettes spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé											
PR	11	02	11	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PR	39	04	10	Remboursement de cofinancement européen	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Total Division organique 17								0
					Dont recettes affectées								0

TITRE II - RECETTES DE CAPITAL								
Secteur I - Recettes fiscales								
Recettes fiscales générales - Division organique 19 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication								
LA	56 02 50	Droits de succession et de mutation par décès	728.421	-8.472	719.949	728.421	-8.472	719.949
		<i>Total Division organique 19</i>	728.421	-8.472	719.949	728.421	-8.472	719.949
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	0	0	0
		Total Secteur I	728.421	-8.472	719.949	728.421	-8.472	719.949
		Dont recettes affectées	0	0	0	0	0	0
Secteur II - Recettes générales non fiscales								
Recettes générales - Division organique 12								
LA	06 01 00	Recettes diverses	30	0	30	30	0	30
LA	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées	140	0	140	140	0	140
LA	73 01 10	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
LA	74 01 22	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	500	400	900	500	400	900
LA	76 01 12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	1.000	0	1.000	1.000	0	1.000
LA	76 01 32	Produit de la vente d'immeubles	750	0	750	750	0	750
LA	76 02 32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0	0	0	0	0	0
LA	77 01 20	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0	0	0	0	0	0
LA	77 02 20	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	100	0	100	100	0	100
		<i>Total Division organique 12</i>	2.520	400	2.920	2.520	400	2.920
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	0	0	0
		Total Secteur II	2.520	400	2.920	2.520	400	2.920
		Dont recettes affectées	0	0	0	0	0	0

		Secteur III - Recettes spécifiques					
		Recettes spécifiques - Division organique 12					
		Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication					
LA	06 01 00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 31, division organique 12)	0	0	0	0	0
LA	96 01 10	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	2.721	0	0	2.721	0
		<i>Total Division organique 12</i>	2.721	0	0	2.721	0
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	0	0
		Recettes spécifiques - Division organique 14					
		Mobilité et voies hydrauliques					
CD	16 01 11	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	45	0	0	45	0
CD	57 01 20	Remboursement par la SRWT de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0	0	0	0	0
CD	69 01 41	Intervention de l'Etat dans les investissements réalisés dans les aéroports et aérodromes	0	0	0	0	0
		<i>Total Division organique 14</i>	45	0	0	45	0
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	0	0

		Recettes spécifiques - Division organique 15									
		Agriculture, ressources naturelles et environnement									
RC	76 01 11	Produits résultant de la vente de bois domaniaux				5.000	0				
RC	76 01 32	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)				302	0				5.000 302
RC	86 01 70	Produits résultant du recouvrement des sommes dues par les propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux				647	0				647
RC	86 02 70	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux				600	0				600
						6.549	0				6.549
						302	0				302
						<i>Total Division organique 15</i>					
						<i>Dont recettes affectées</i>					
		Recettes spécifiques - Division organique 16									
		Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie									
FU	51 01 12	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement				0	0				0
FU	53 01 10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers				0	0				0
CD	76 01 12	Produits de la vente de sites industriels à réaménager (recettes affectées au Fonds de rénovation des sites wallons : article de base 51.05, programme 03, division organique 16)				100	0				100
CD	76 02 12	Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages : article de base 01.01., division 16, programme 03)				2.500	-2.500				0
FU	76 02 32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW				0	0				0
FU	86 01 10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement				453	0				453
CD	87 01 20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme				2	0				2
FU	87 02 20	(Modifié) Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack/renopack (recettes affectées au Fonds relatif au dispositif Ecopack et renopack) : article de base 01.01, programme 41, division organique 16				17.755	0				17.755
						20.810					18.310
						20.355					17.855
						<i>Total Division organique 16</i>					
						<i>Dont recettes affectées</i>					
							-2.500				-2.500
							-2.500				-2.500

PR	86	02	10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques		0	0	0	0	0	0	0
Recettes spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé												
<i>Total Division organique 17</i>						0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont recettes affectées</i>												0
Recettes spécifiques - Division organique 18 Entreprises, emploi et recherche												0
MA	51	02	12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1.000	0	0	0	0	1.000		
MA	51	03	12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	3.000	0	0	0	0	3.000		
MA	86	03	10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0	0	0	0	0	0		
MA	86	04	10	Récupération d'avances et de redevances octroyées par conventions de stratégie (ex S.D.R.W. – C.P.T.E.L.)	0	0	0	0	0	0		
MA	86	05	10	Fonds de rénovation industrielle (recettes affectées au FRI : article de base 51.07, programme 02, division organique 18)	0	0	0	0	0	0		
MA	86	03	70	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds, pour la recherche : article de base 01.01, programme 34, division organique 18)	19.000	0	0	0	0	19.000		
<i>Total Division organique 18</i>						23.000	0	0	0	23.000		23.000
<i>Dont recettes affectées</i>						19.000	0	0	0	19.000		19.000
Total Secteur III						53.125	-2.500			50.625		50.625
Dont recettes affectées						39.657	-2.500			37.157		37.157
Total TITRE II						784.066	-10.572			773.494		773.494
Dont recettes affectées						39.657	-2.500			37.157		37.157

		TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS							
		Secteur II - Recettes générales non fiscales							
		Recettes spécifiques - Division organique 12							
		Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication							
LA	96 01 10	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro	0	0	0	0	0	0	0
LA	96 01 20	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0	0	0	0	0	0	0
		<i>Total Division organique 12</i>	0	0	0	0	0	0	0
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	0	0	0	0
		<i>Total Secteur II</i>	0	0	0	0	0	0	0
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	0	0	0	0
		<i>Total TITRE III</i>	0	0	0	0	0	0	0
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL GENERAL	11.865.971	140.666	11.865.971	140.666	12.006.637		
		<i>Dont recettes affectées</i>	231.119	886	231.119	886	232.005		
		<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>							